

VILLE  
DE  
**COURNON D'AUVERGNE**

PUY-DE-DÔME  
B.P. 158

Code Postal : 63804  
Tél. 04 73 69 90 00  
Fax 04 73 69 34 05

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

---

**024/173**

**SERVICES TECHNIQUES : PROROGATION DE L'ARRÊTÉ 24/073 PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION AVENUE DE L'EUROPE.**

**Le Maire de la Commune de Cournon-d'Auvergne,**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation routière et de stationnement,
- **Vu** le Code de la Route, notamment les articles L.325-1 à L.325-13 et les articles R.417-10,10° et R.325-1 à R.325-3,
- **Vu** les travaux d'aménagement global avenue de l'Europe réalisés par l'entreprise COLAS sise 4 rue André Marie Ampère 63360 GERZAT ;
- **Considérant** qu'afin d'assurer la sécurité des usagers de la route et de l'entreprise en charge des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation sur ces voies,

**ARRETE /**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

L'arrêté 024/073 en date du 07 mars 2024 portant réglementation de la circulation et du stationnement avenue de l'Europe est prorogé jusqu'au vendredi 28 juin 2024 inclus, le temps strictement nécessaire aux travaux.

**ARTICLE 2°**

Les autres articles de l'arrêté 024/073 concernant l'avenue de l'Europe restent inchangés.

**ARTICLE 3°**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### **ARTICLE 4°**

La police nationale, la police municipale et le Directeur Général des Services, en lien avec l'entreprise COLAS sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché sur le site concerné par la réglementation.

A Cournon-d'Auvergne, le 23 mai 2024

**Certifié exécutoire**

**François Rage**

Maire

Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole



**Publié le**

**27 MAI 2024**